



## **CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MARDI 2 MARS 2010**

**A 19 HEURES**

## **PROCÈS-VERBAL**

### **Etaient présents :**

MM. Nicolas FLOCH, François BOURDON, Claude CAVAREC, Stéphane CLOAREC, Jean-Marc CUEFF, Hervé JEZEQUEL, Pascal LE PAPE, François MOAL, Jean-Yves PENDU, Pierre ROIGNANT, Pascal ROUE, Pierre SAUTY, Mlles Monique BECAM, Françoise CADIOU, Morgane COZ, Anne DANIELOU, Mmes Katiba ABIVEN, Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Marie-Thérèse CABIOCH, Michèle FRANÇOIS-GUIVARCH, Claire LECOQ, Céline LEMOIGNE, Odile MULNER-LORILLON, Marie-Paule PRIGENT-GUERER, Nathalie QUEMENER et Joëlle TOUS-MADEC

### **Procurations :**

MM Patrick AUTRET, Thomas GODIN, Bernard SIMON,

### **Mandataires :**

M Pascal ROUE mandataire de M. Patrick AUTRET  
M. Hervé JEZEQUEL mandataire de M. Thomas GODIN  
Melle Monique BECAM mandataire de M. Bernard SIMON

Date de la convocation : 23 février 2010

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc CUEFF

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire précise qu'il a souhaité inscrire un nouveau point à l'ordre du jour qui fera l'objet de la question n° 5bis. En effet, compte-tenu de la réunion du comité technique régional le 30 mars 2010, le conseil municipal n'aurait plus l'occasion de se prononcer sur le dispositif ODESCA avant cette date. M. le Maire demande s'il y a opposition à l'ajout de la question n° 5bis « ODESCA du Pays de Morlaix - programme 2010/2011 ». Sans opposition d'aucune part, la question n° 5bis est portée à l'ordre du jour.

***La séance est ouverte à 19 heures.***

## **1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION**

## **DU 27 JANVIER 2010**

(Rapporteur : M. le Maire)

**le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents**

Avant de passer la parole à Mme FRANCOIS-GUIVARCH pour la question n° 2, M. le Maire tient à préciser que c'est par nécessité de respecter le calendrier imposé par le décret n° 2008-884 et confirmé par la circulaire interministérielle du 3 décembre 2009 que la date du conseil municipal a été avancée au 2 mars 2010.

### **2 – DEMANDE DE DENOMINATION « COMMUNE TOURISTIQUE » PAR LA PROCEDURE ALLEGEE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme notamment son article L.133-11 ;

Vu le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme notamment son article 3 ;

Vu le décret du 7 avril 1928 classant la commune de Saint-Pol-de-Léon comme station de tourisme ;

Vu l'arrêté préfectoral d'octobre 2006 classant l'office de tourisme de Saint-Pol-de-Léon ;

Le conseil municipal doit :

Autoriser le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure simplifiée prévue à l'article 3 du décret n° 2008-884 susvisé.

**Vote favorable à l'unanimité des membres votants**

### **3 – REFORME DES VACATIONS FUNÉRAIRES**

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

La Loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 a modifié la législation funéraire en réduisant le nombre d'opérations funéraires soumises à la surveillance des services de police.

Afin de réduire le coût global des funérailles supporté par les familles, le dispositif prévoit :

- d'harmoniser sur l'ensemble du territoire national un coût unitaire de vacation ;
- une réduction du nombre d'opérations soumises à surveillance qui se limitent désormais à la fermeture du cercueil en cas de transfert de corps, aux opérations de crémation, d'exhumation, de translation et de ré-inhumation de corps.

Suite à cette information, les membres du conseil municipal prennent acte de ces nouvelles dispositions et fixent le montant de la vacation funéraire à 25 euros.

**Vote favorable à l'unanimité des membres présents**

#### **4 - TRANSFERT DE COMPETENCE A LA CCPL (Mission ATESAT)**

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

Vu la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Léonard (C.C.P.L.) du 23 janvier 2010 ;

M. le Maire rappelle que les communes membres d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale peuvent, à tout moment, transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences ;

Il indique que ces transferts sont décidés par délibérations du Conseil Communautaire de la C.C.P.L. et des Conseils Municipaux des communes membres ;

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la délibération de la C.C.P.L. pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut de délibération dans ce délai, la décision du Conseil Municipal est réputée favorable.

Monsieur le Maire propose de transférer à la Communauté de Communes du Pays Léonard la compétence comprenant les missions assurées dans le cadre de l'« Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T.) ».

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le transfert de la compétence précitée,
- d'adopter la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Léonard portant sur la prise de compétence comprenant les missions assurées dans le cadre de l'« A.T.E.S.A.T. ».

**Discussion :**

Melle Monique BECAM : En quoi consiste cette assistance appelée ATESAT ?

M. Hervé JEZEQUEL : Il s'agit d'une assistance technique proposée aux petites collectivités qui ne possèdent généralement pas de service technique suffisamment étoffé pour mener à bien certains chantiers. Cela peut être une prestation DDE pour la conduite d'un chantier de voirie ou une prestation DDA pour un renouvellement de conduite d'eau potable. La fusion DDE/DDA et le principe de concurrence faussée avec les maîtres d'œuvres privés ont conduit à sa suppression en 2011.

M. le Maire : La ville de Saint-Pol-de-Léon n'est pas directement concernée par la fin de l'ATESAT mais tout transfert de compétence exige une délibération de toutes les communes membres de l'EPCI.

**Vote favorable à l'unanimité des membres présents**

## **5 – ACQUISITION DES PARCELLES DE GUEBRIANT A SAINT-ROCH**

(Rapporteur : M. François MOAL)

Le projet de créer un parc paysager à Saint-Roch est suspendu à l'acquisition de deux parcelles appartenant à la Famille de GUEBRIANT. Un accord a été trouvé avec la famille pour l'acquisition de :

- la parcelle cadastrée AS n° 45 d'une superficie de 2680 m<sup>2</sup> estimée à 0,80 € le mètre carré ;
  - la parcelle cadastrée AS n° 46 d'une superficie 1565 m<sup>2</sup> estimée à 1 € le mètre carré ;
- soit un total de 4245 m<sup>2</sup> acquis pour la somme de 3.709 €

Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur :

- l'acquisition des parcelles AS n° 45 et AS n° 46 au prix de 3.709 € ;
- l'autorisation donnée au maire de signer l'acte d'acquisition en l'Etude de Maître QUERE notaire à Saint-Pol-de-Léon ;
- la prise en charge financière des frais d'acte notarié.

**Vote favorable à l'unanimité des membres présents**

## **5bis – ODESCA DU PAYS DE MORLAIX – PROGRAMME 2010-2011**

(Rapporteur : M. François BOURDON)

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que le Pays de Morlaix associé à la CCI reconduit une opération de développement et de structuration du commerce et de l'artisanat (ODESCA) dans le cadre de l'ARIARCA dont le siège se trouve à Loudéac.

Le Comité Technique Régional se réunira le 30 mars 2010 et validera la liste des collectivités « maîtres d'ouvrages » habilitées à déposer des demandes de subvention au bénéfice des commerçants et artisans.

Les études sont subventionnées à hauteur de 70 % par les financeurs (Etat, Région, Département) et le solde réglé par le maître d'ouvrage.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir intégrer le dispositif ODESCA 2010-2011 en déposant un dossier d'habilitation pour un nombre de dossiers de devantures commerciales fixé à 5 pour la période ouverte.

**Vote favorable à l'unanimité des membres présents**

M. le Maire reprend la parole pour préciser que la dernière partie du conseil municipal sera consacrée à l'examen des budgets 2009 et primitifs du prochain exercice. Il passe la parole à M. François BOURDON, adjoint aux finances, qu'il charge de présenter les comptes administratifs de l'exercice 2009.

**6.1 – EXERCICE 2009**  
**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS**  
**(Commune et budgets annexes)**  
**(Rapporteur : M. François BOURDON)**

La lecture des comptes administratifs relatifs à l'exercice 2009 pour les budgets de la commune, cantine, eau, assainissement, lotissements de Kerannou, Kervent, Pors Pella, port de Pempoul et lotissement de Kervarqueu amène à constater les résultats suivants :

( REPORTS COMPRIS)	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b><u>COMMUNE</u></b>			
FONCTIONNEMENT	6 054 001,75	7 187 976,30	1 133 974,55
INVESTISSEMENT	5 345 874,81	3 613 846,74	-1 732 028,07
<b><u>EAU</u></b>			
FONCTIONNEMENT	171 722,71	377 077,98	205 355,27
INVESTISSEMENT	233 746,36	266 404,05	32 657,69
<b><u>ASSAINISSEMENT</u></b>			
FONCTIONNEMENT	377 084,46	475 465,41	98 380,95
INVESTISSEMENT	396 715,64	240 776,35	-155 939,29
<b><u>CANTINE</u></b>			
FONCTIONNEMENT	209 416,98	217 545,58	8 128,60
INVESTISSEMENT	2 029,96	5 118,29	3 088,33

**LOTISSEMENT KERANNOU**

FONCTIONNEMENT	282 616,77	282 616,77	0,00
INVESTISSEMENT	157 640,77	453 917,12	296 276,35

**LOTISSEMENT KERVENT**

FONCTIONNEMENT	121 425,82	121 425,82	0,00
INVESTISSEMENT	41 789,35	11 667,54	-30 121,81

**LOTISSEMENT PORS PELLA**

FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT	0,00	39 936,91	39 936,91

**LOTISSEMENT KERVARQUEU**

FONCTIONNEMENT	25 623,66	25 623,66	0,00
INVESTISSEMENT	25 623,66	30 356,14	4 732,48

**PORT DE PEMPOUL**

FONCTIONNEMENT	14 856,05	21 789,47	6 933,42
INVESTISSEMENT	220 345,33	235 294,00	14 948,67

A la fin de l'exposé M. le Maire quitte la salle, l'ensemble des comptes administratifs 2009 est soumis au vote par M. Hervé JEZEQUEL, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**Discussion :**

M. Jean-Yves PENDU : On voit très nettement que la baisse des taux d'intérêt diminue d'une manière importante la charge des intérêts, les durées de remboursement vont-elles se raccourcir ?

M. François BOURDON : Non, les durées d'amortissement restent identiques. Seul le remboursement anticipé d'un emprunt permet de raccourcir la durée du remboursement.

M. Jean-Yves PENDU : Pourquoi ce même phénomène ne se retrouve-t-il pas dans les budgets annexes ?

M. François BOURDON : Parce que les budgets annexes n'ont que des emprunts à taux fixe, quasi exclusivement.

**Nbre de votants : 25**

**Nbre de suffrages exprimés : 25 + 3 pouvoirs = 28**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 6 (MM. Jean-Yves PENDU, Claude CAVAREC, Bernard SIMON, Mlle Monique BECAM, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN et Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

**6.2 - EXERCICE 2009**

## **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION**

(Rapporteur : M. François BOURDON)

Considérant qu'il y a concordance entre les écritures et les résultats des comptes administratifs et des comptes de gestion pour la commune et les budgets annexes, je vous propose d'approuver, conformément aux dispositions de l'article D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes de gestion de l'exercice 2009 dressés par M. TANGUY, receveur municipal.

**Vote favorable à l'unanimité des membres présents**

### **6.3 - SITUATION DES MARCHES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2009**

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

M. Hervé JEZEQUEL donne lecture de la situation des marchés publics arrêtée à la date du 31 décembre 2009 :

<u>DATE de Notification</u>	<u>MARCHES TRAVAUX SOLDES EN 2009</u>	<u>MONTANT TTC</u>
29 Décembre 2008	REHABILITATION SALLE DES CARMES – LOT GROS ŒUVRE LA MAISON DU BATIMENT	20.635, 94 €
29 Décembre 2008	REHABILITATION SALLE DES CARMES – LOT CHARPENTE COLESCO	331.803, 07 €
29 Décembre 2008	REHABILITATION SALLE DES CARMES – LOT COUVERTURE – ETANCHEITE LE MESTRE	87.980, 92 €
29 Décembre 2008	REHABILITATION SALLE DES CARMES – LOT PEINTURE BELLOUR	7.248, 13 €
29 Décembre 2008	REHABILITATION SALLE DES CARMES – LOT ELECTRICITE GILLET	16.076, 67 €
29 Décembre 2008	REHABILITATION SALLE DES CARMES – LOT EQUIPEMENTS SPORTIFS CAMMA	22.422, 49 €
26 Mai 2009	TRAVAUX DE VOIRIE ET REVETEMENT BITUMINEUX DE LA VOIRIE DE KERRANOU EUROVIA	172.827, 98 €

<u>DATE de Notification</u>	<u>MARCHES DE TRAVAUX EN COURS AU 31 DECEMBRE 2009</u>	<u>MONTANT TTC</u>
29 Décembre 2008	REHABILITATION SALLE DES CARMES – LOT BARDAGES PACOT	31.594, 32 €
8 Septembre 2009	AMENAGEMENT DE LA RUE DE BREST – VOIRIE – TROTTOIRS ET ESPACES VERTS EUROVIA	307.587, 28 €
14 Mai 2009	RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE E.U. DE LA RUE PEN AL LIORZOU – CONFECTION DE 50 BOITES DE BRANchements RUE DE BREST EUROVIA	82.870, 84 €
15 Avril 2008	MARCHE DE VOIRIE A BONS DE COMMANDE EUROVIA	150.000 € MINI/AN 600.000 € MAXI/AN
16 Janvier 2008	MARCHE DE RESEAUX SOUPLES A BONS DE COMMANDE FORCLUM	59.800 € MINI/AN 239.200 € MAXI/AN
Juin 2006	MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR	15.548 € MINI

	SIGNALISATION SES	59.800 € MAXI
14 Mai 2009	RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET DES BRANCHEMENTS PLOMB DANS DIVERS SECTEURS FORCLUM	194.109, 60 €
Août 2007	<u>PROJET URBAIN PHASE II</u>	
	LOT N°1 VOIRIE EUROVIA	920.057, 39 €
	LOT N° 2 RESEAUX SOUPLES FORCLUM	554.289, 19 €
	LOT N° 3 GROS ŒUVRE JO SIMON	178.463, 61 €
	LOT N° 4 ESPACES VERTS JO SIMON	411.400, 11 €
Avril 2008	<u>AMENAGEMENT DE LA RUE ERNEST RENAN</u>	
	LOT N° 1 TERRASSEMENT – VRD – RESEAUX DURS – EV EUROVIA	333.984, 20 €
	LOT N° 2 AEP – RESEAUX SOUPLES FORCLUM	94.712, 44 €

DATE de Notification	MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE EN COURS AU 31 DECEMBRE 2009	MONTANT TTC
Février 2008	SALLE DES CARMES HENRY	61.865, 23 €
Juin 2004	PROJET URBAIN MADEC	532.662, 15 €
Août 2007	RUE ERNEST RENAN A ET T OUEST	18.896, 80 €
Octobre 2008	REVISION DU P.L.U. LEOPOLD	1.375, 40 €
Octobre 2009	SCHEMA DIRECTEUR A.E.P.	30.187, 04 €

### Le Conseil Municipal prend acte de la situation des marchés publics

## **7.1 AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2009**

(Rapporteur : M. François BOURDON)

M. François BOURDON donne lecture des déficits et des excédents de l'exercice 2009 qui seront repris dans les budgets 2010 pour chacun des budgets primitifs votés :

#### **BUDGET DE LA COMMUNE**

<b>Section de fonctionnement</b>	Excédent de affecté au 1068 de la section d'investissement pour	<b>1 133 974,55</b>	1 133 974,55
<b>Section d'investissement</b>	Déficit de reporté au 001 : déficit d'investissement reporté	<b>1 732 028,07</b>	1 732 028,07

#### **BUDGET DE L'EAU**

<b>Section de fonctionnement</b>	Excédent de affecté au 1068 de la section d'investissement pour	<b>205 355,27</b>	205 355,27
<b>Section d'investissement</b>	Excédent de reporté au 001 : excédent d'investissement reporté	<b>32 657,69</b>	32 657,69

#### **BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

<b>Section de fonctionnement</b>	Excédent de affecté au 1068 de la section d'investissement pour	<b>98 380,95</b>	98 380,95
<b>Section d'investissement</b>	Déficit de reporté au 001 : déficit d'investissement reporté	<b>155 939,29</b>	155 939,29



### BUDGET DE LA CANTINE

Section de fonctionnement	Excédent de reporté au 002 : excédent de fonctionnement reporté	<b>8 128,60</b>	8 128,60
Section d'investissement	Excédent de reporté au 001 : excédent d'investissement reporté	<b>3 088,33</b>	3 088,33

### BUDGET DU LOTISSEMENT DE KERANNOU

Section d'investissement	Excédent de reporté au 002 : excédent de fonctionnement reporté	<b>296 276,35</b>	296 276,35
--------------------------	---	-------------------	------------

### BUDGET DU LOTISSEMENT DE KERVENT

Section d'investissement	Déficit de reporté au 001 : déficit d'investissement reporté	<b>30 121,81</b>	30 121,81
--------------------------	--	------------------	-----------

### BUDGET DU LOTISSEMENT DE PORS PELLA

Section de fonctionnement	Excédent de reporté au 002 : excédent de fonctionnement reporté	<b>39 936,91</b>	39 936,91
---------------------------	---	------------------	-----------

### BUDGET DU LOTISSEMENT DE KERVARQUEU

Section d'investissement	Excédent de reporté au 001 : excédent d'investissement reporté	<b>4 732,48</b>	4 732,48
--------------------------	--	-----------------	----------

### BUDGET DU PORT DE PEMPOUL

Section de fonctionnement	Excédent de reporté au 002 : excédent de fonctionnement reporté	<b>6 933,42</b>	6 933,42
Section d'investissement	Excédent de reporté au 001 : excédent d'investissement reporté	<b>14 948,67</b>	14 948,67

**Nbre de votants : 26**

**Nbre de suffrages exprimés : 26 + 3 pouvoirs = 29**

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstentions : 6 (MM. Jean-Yves PENDU, Claude CAVAREC, Bernard SIMON, Mlle Monique BECAM, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN et Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

## **7.2 – VOTE DES TAUX FISCAUX POUR L'ANNEE 2010**

(Rapporteur : M. François BOURDON)

Le projet de budget primitif de l'exercice 2010 prévoit une recette de 3 199 234 euros à taux constants.

Il est donc proposé de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2009, à savoir :

TAXE	TAUX	PRODUIT FISCAL
------	------	----------------

Habitation	13,61 %	1 434 630 €
Foncière	18,69 %	1 652 196 €
Foncière non bâti	44,36 %	112 408 €
		3 199 234 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 23 voix pour et 6 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Claude CAVAREC, Bernard SIMON, Mlle Monique BECAM, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN et Marie-Paule PRIGENT-GUERER)

### **7.3 – APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2010**

(Commune et budgets annexes)

(Rapporteur : M. François BOURDON)

M. François BOURDON présente les budgets primitifs de l'exercice 2010. Ils sont votés et approuvés séparément.

#### **COMMUNE**

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	1 280 304,23	1 732 028,07	10 026 212,58	13 038 544,88
RECETTES	576 350,50	0,00	12 462 194,38	13 038 544,88

#### **INVESTISSEMENT**

DEPENSES	1 280 304,23	1 732 028,07	3 043 076,58	6 055 408,88
RECETTES	576 350,50		5 479 058,38	6 055 408,88

#### **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			6 983 136,00	6 983 136,00
RECETTES			6 983 136,00	6 983 136,00

#### **EAU**

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	115 559,00	0,00	705 594,51	821 153,51
RECETTES	0,00	32 657,69	788 495,82	821 153,51

#### **INVESTISSEMENT**

DEPENSES	115 559,00	0,00	398 094,51	513 653,51
RECETTES	0,00	32 657,69	480 995,82	513 653,51

#### **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	0,00		307 500,00	307 500,00
RECETTES	0,00		307 500,00	307 500,00

#### **ASSAINISSEMENT**

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	36 923,02	155 939,29	771 800,94	964 663,25
RECETTES	0,00	0,00	964 663,25	964 663,25

#### **INVESTISSEMENT**

DEPENSES	36 923,02	155 939,29	321 150,47	514 012,78
RECETTES			514 012,78	514 012,78

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES			450 650,47	450 650,47
RECETTES			450 650,47	450 650,47

#### CANTINE

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	0,00	0,00	180 778,43	180 778,43
RECETTES	0,00	11 216,93	169 561,50	180 778,43

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES			7 349,83	7 349,83
RECETTES		3 088,33	4 261,50	7 349,83

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES			173 428,60	173 428,60
RECETTES		8 128,60	165 300,00	173 428,60

#### LOTISSEMENT DE KERANNOU

	SOLDE REPORTE	BP	TOTAL
DEPENSES	0,00	675 619,49	675 619,49
RECETTES	296 276,35	379 343,14	675 619,49

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES		457 947,92	457 947,92
RECETTES	296 276,35	161 671,57	457 947,92

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES		217 671,57	217 671,57
RECETTES		217 671,57	217 671,57

#### LOTISSEMENT DE KERVENT

	SOLDE REPORTE	BP	TOTAL
DEPENSES	30 121,81	1 186 951,85	1 217 073,66
RECETTES	0,00	1 217 073,66	1 217 073,66

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES	30 121,81	515 415,02	545 536,83
RECETTES	0,00	545 536,83	545 536,83

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES	0,00	671 536,83	671 536,83
RECETTES	0,00	671 536,83	671 536,83

#### LOTISSEMENT DE PORS PELLA

	SOLDE REPORTE	BP	TOTAL
DEPENSES	0,00	260 448,27	260 448,27
RECETTES	39 936,91	220 511,36	260 448,27

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES	0,00	110 255,68	110 255,68
RECETTES	0,00	110 255,68	110 255,68

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES	0,00	150 192,59	150 192,59
RECETTES	39 936,91	110 255,68	150 192,59

#### **LOTISSEMENT DE LETIEZ**

Les opérations du lotissement de Létiez sont terminées et les comptes soldés. A la demande du receveur municipal, le budget du lotissement de Létiez est donc dissous.

#### **LOTISSEMENT DE KERVARQUEU**

	SOLDE REPORTE	BP	TOTAL
DEPENSES	0,00	80 000,00	80 000,00
RECETTES	4 732,48	75 267,52	80 000,00

<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES		40 000,00	40 000,00
RECETTES	4 732,48	35 267,52	40 000,00

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES	0,00	40 000,00	40 000,00
RECETTES	0,00	40 000,00	40 000,00

#### **PORT DE PEMPOUL – M4**

	SOLDE REPORTE	BP	TOTAL
DEPENSES	0,00	69 706,43	69 706,43
RECETTES	21 882,09	47 824,34	69 706,43

<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES	0,00	29 328,68	29 328,68
RECETTES	14 948,67	14 380,01	29 328,68

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES	0,00	40 377,75	40 377,75
RECETTES	6 933,42	33 444,33	40 377,75

**Nomenclature M4** : la durée d'amortissement des investissements est fixée à 15 ans

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'ensemble des budgets par 23 voix pour et 6 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Claude CAVAREC, Bernard SIMON, Mlle Monique BECAM, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN et Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

## **8 - DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : DÉCISIONS**

(rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

- Signature d'un contrat de maintenance pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2010 pour le tableau lumineux avec la Société LUMIPLAN ;
- Avenant au contrat de maintenance Service Plus de la Société SOMAINTEL pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2010 ;
- Convention pour la prise en charge des matières de vidange à la station d'épuration du Saint-Pol-de-Léon ;
- Arrêté du 29 janvier 2010 fixant les tarifs de restauration municipale à compter du 1<sup>er</sup> février 2010 ;
- Arrêté du 23 février 2010 portant création d'une instance communale de concertation sur la téléphonie mobile.

**le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire**

**M. le Maire clôt la séance à 20 heures 45.**

Le Maire,

Nicolas FLOCH

Le Secrétaire de séance,

Jean-Marc CUEFF

Les Conseillers Municipaux,